

Révision du règlement sur les pipelines terrestres



Soumis à la Régie de l'énergie du Canada

JUIN 2022

Document de travail

Pour le document de travail, la Ville de Terrebonne répond et donne son avis sur les sujets qui l'interpellent et pour lesquels elle a des enjeux.

Section 1. Règlement – Leçons apprises

1. Quels sont les aspects positifs du Règlement et de sa mise en œuvre et qu'est-ce qui pourrait être amélioré?

Le règlement est très large et touche à tous les aspects des pipelines terrestres. Plusieurs obligations de la part des sociétés sont inscrites dans le Règlement afin d'assurer la sécurité et la protection de l'environnement.

La consultation, la communication et l'échange avec l'autorité compétente sur le territoire où passe les pipelines terrestres pourraient être améliorés. Étant responsable des événements se déroulant sur leur territoire, les municipalités devraient être les premières informées lors d'un événement.

Section 3. Mobilisation et participation inclusive

Planification des pipelines et activités connexes des sociétés

7. Comment le Règlement peut-il favoriser la collaboration entre les sociétés et les personnes qui vivent et travaillent à proximité des pipelines?

Il faudrait comprendre le rôle et responsabilité de chacun et consulter les autorités compétentes sur le territoire. Définir et mettre en lien avec la Loi sur la sécurité civile. Article 35, en cas d'intervention d'urgence dire qui est l'autorité compétente et responsable soit la municipalité.

Communication et mobilisation proactives

8. Comment les exigences du Règlement en matière de communication et de mobilisation pourraient-elles être améliorées?

Il faudrait des intervenants bilingues. Le bilinguisme devrait être disponible 24 heures sur 24 avec des interlocuteurs possédant un bon niveau de français. Ceci permettrait une meilleure prise en charge des appels d'urgence. De plus, il faut s'assurer que les numéros de téléphones sont transférés lorsqu'il change de numéro, il faut éviter de mettre en attente plusieurs minutes les intervenants d'urgence, s'assurer d'avoir le numéro de l'intervenant d'urgence en cas d'un problème de communication téléphonique.

Lorsque c'est un téléphoniste qui répond, ceci ajoute un délai, les services d'urgence ont besoin d'avoir un conseiller technique rapidement accessible, ce qui permettrait d'intervenir plus rapidement, efficacement et sécuritairement. Il y aurait la possibilité de diffuser des

informations techniques sur le plan de mesure d'urgence sur le site internet. Lors d'une intervention passée, le centre d'urgence ne voyait pas la fuite dans son système. Il serait pertinent de mentionner si le centre d'urgence est un centre de répartition ou de support aux intervenants.

Confiance

9. Comment la Régie pourrait-elle améliorer la transparence grâce au Règlement?

Lors d'évènement, d'incident et de quasi incident, il faudrait communiquer les rapports bilingues aux municipalités touchées, afin que ceux-ci aient un état de la situation. Le rapport devrait informer des mesures correctrices et les leçons apprises.

Un système de gestion plus encadré et moins libre pour les sociétés. Il faudrait uniformiser le modèle du guide afin d'uniformiser la compréhension et ne pas laisser place à l'interprétation.

Section 4. Compétitivité à l'échelle mondiale

Surveillance réglementaire prévisible et opportune

11. Comment le Règlement peut-il contribuer à l'établissement d'un système de réglementation prévisible et opportun qui contribue à la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale?

Le règlement devrait forcer les entreprises à suivre ce qu'il se fait à l'internationale et les problématiques engendrées lors d'évènements tant mineur que majeur et les améliorations effectuées. Un rapport devrait être soumis aux entreprises sur les évènements avec leur récurrence et les détails nécessaires pour éviter de recréer l'évènement en sol canadien.

Innovation en matière de données et de technologie numérique

13. Quels paramètres de rendement propres à une société ou à l'ensemble de l'industrie la Régie pourrait-elle prendre en considération pour renforcer la surveillance et la transparence des installations qu'elle réglemente?

Instaurer une ligne directrice sur les rapports d'évènements et recevoir le rapport d'évènement pour améliorer les interventions. Aviser la Régie dans 3h d'une fuite ou 24h si le déversement est moindre. Il faudrait que l'autorité locale (la municipalité) soit aussi avisée selon les mêmes termes que la société informe la Régie afin qu'elle soit apte à répondre aux questions.

En ce qui a trait au suivi de la réglementation il serait important d'y aller avec une obligation au lieu d'une recommandation et laisser moins de liberté sur l'acceptabilité des risques.

Modification de l'utilisation et de l'état des pipelines

15. Comment le Règlement peut-il être amélioré pour tenir compte de l'évolution de l'utilisation et de l'état des pipelines?

Remettre un rapport annuel aux autorités locales qui ont un pipeline terrestre sur leur territoire.

Section 5. Sécurité et protection de l'environnement

Systèmes de gestion

16. Quelles autres précisions, que ce soit dans la structure ou le contenu du Règlement ou dans les lignes directrices, aideraient les sociétés à interpréter et à mettre en œuvre les exigences relatives au système de gestion?

Article 6.5, il devrait avoir un plan particulier d'intervention (PPI), plan de sécurité incendie (PSI), plan de mesures d'urgence (PMU) à chaque poste de contrôle et de pompage, spécifique au danger potentiel. Il faudrait instaurer un délai de révision. Conjointement avec l'autorité locale, faire un PSI, PPI accessible remis de façon électronique et/ou papier.

Facteurs humains et organisationnels

17. Comment l'information sur les facteurs humains et organisationnels, y compris la façon dont elle pourrait être intégrée au système de gestion utilisé par les employés et les entrepreneurs, devrait-elle être présentée dans le Règlement ou et les lignes directrices connexes?

La gestion des facteurs humains et organisationnels tient compte de l'interaction de tous, ces éléments et recourt à des outils, des données, des méthodes et des formations pour optimiser les performances humaines et organisationnelles. On sait maintenant que la prise en compte des facteurs humains et organisationnels permet de mieux anticiper et gérer les dangers et les risques pour prévenir les défaillances des réseaux pipeliniers.

Cela peut contribuer à promouvoir et à faire progresser :

- l'identification de tous les types de dangers, y compris ceux liés au matériel, aux logiciels, à l'environnement, aux limites humaines, ainsi qu'au fonctionnement et à l'efficacité de l'organisation;
- l'apprentissage et l'amélioration continus;
- l'établissement et le maintien d'une solide culture de sécurité chez les employés et les entrepreneurs qui travaillent pour les sociétés réglementées.

Programmes et plans de sécurité

18. Comment le Règlement peut-il améliorer les liens entre les manuels de sécurité des sociétés et leur programme global de gestion de la sécurité, tant pour les employés que pour les entrepreneurs?

En uniformisant les plans et en faisant un suivi sur chacun des plans afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la réglementation.

Respect et sécurité au travail

19. Comment peut-on assurer le respect et la sécurité des personnes dans les lieux de travail réglementés par la Régie?

En imposant un comité de santé et sécurité au travail et en obligeant les sociétés d'avoir des politiques et des processus en place pour satisfaire aux exigences.

Sécurité des processus

21. Comment le Règlement pourrait-il clarifier les exigences relatives à la sécurité des processus?

Concernant l'article 35, il faudrait que les services d'urgence complètent un court formulaire d'évaluation afin de confirmer si la formation continue a bien été effectuée aux services d'urgence et qu'elle était conforme aux attentes.

À l'article 39, il serait pertinent de définir le terme « périodique ».

À l'article 47, il faudrait que les informations contenues dans le programme de gestion de la sécurité soit remis aux autorités locales pour qu'elles puissent connaître les dangers sur son territoire.

Programmes et plans de protection de l'environnement

22. Comment le Règlement pourrait-il contribuer à améliorer le rendement environnemental des sociétés réglementées?

23. Comment peut-on améliorer les liens entre le plan de protection de l'environnement propre à un pipeline et le programme de protection de l'environnement que la société a mis en place pour son réseau pipelinier?

Il faudrait vérifier la réglementation des villes où sont situés les pipelines et vérifier auprès du département de l'environnement de la ville la conformité du programme que la compagnie élabore. Lors de mise à jour, ce devrait être fait conjointement avec le département de l'environnement de la ville.

Programme de gestion des situations d'urgence

25. Est-ce que certaines des questions liées au programme de gestion des situations d'urgence abordées dans le Règlement nécessitent des éclaircissements? Si oui, lesquelles? Est-ce que des directives devraient être ajoutées pour certaines questions?

Il faudrait imposer des mises à jour et ne pas laisser aux sociétés réglementées la liberté de mettre à jour au besoin tel que mentionné à l'article 32.1.1. De plus, il faudrait mettre un délai pour la révision ou définir le terme « régulièrement ».

Les rôles et responsabilités des intervenants lors des intervention d'urgence doivent être connus de tous les intervenants. Que selon l'évènement, c'est l'autorité locale qui est porteur de dossier. Selon la Loi de la sécurité civile, la ville est responsable de la gestion des sinistres sur son territoire.

À l'article 34, il faudrait modifier les « mesures raisonnables » afin que la compagnie s'assure de rejoindre les intervenants lors d'une intervention.

À l'article 35, il faut améliorer la formation continue au sein des interventions d'urgence.

Section 6. Objectifs de la mise en œuvre

Offrir une fonction pour promouvoir la conformité

28. Quelles sont vos recommandations pour la promotion de la conformité à la Régie?

- Développer une uniformité entre les sociétés pour une vérification plus rapide.
- Être plus précis dans les exigences.